

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 50269 Numéro SIREN : 409 759 594 Nom ou dénomination : A.T.M

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2023 sous le numéro de dépôt 9345

ANNEXE BIC

15920 - SARL A.T.M.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 806 048,54 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 9 479,85 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/05/2023 par les dirigeants.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie qui a commencé le 24 Février 2022 a eu des incidences sur l'économie mondiale. Les conséquences pour les entreprises françaises sont surtout d'ordre macroéconomique, le contexte inflationniste induisant une hausse significative du prix des matières premières, des marchandises et de l'énergie conjointement à une hausse des taux d'intérêt.

Toutefois, la société constate que ce conflit n'a pas d'impact significatif sur les comptes annuels.

Conformément aux dispositions du PCG, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat de notre société, sont comptabilisés et évalués en tenant compte de cet évènement et de ses conséquences.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France.

Les dispositions du règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements ultérieurs et les principes généraux ont été appliqués.

Modes et méthodes d'évaluation

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les frais accessoires à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes) ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations ; ils sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition net des escomptes de règlement obtenus.

Les coûts d'emprunt liés à l'acquisition des actifs éligibles ne sont pas incorporés dans le coût des immobilisations.

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

Les biens dont l'utilisation par l'entité est déterminable (utilisation limitée dans le temps) sont amortis selon le mode linéaire.

L'entité peut choisir de pratiquer un mode d'amortissement dégressif fiscal pour les immobilisations éligibles à ce mode d'amortissement ; dans ce cas, elle pratique un amortissement dérogatoire.

Les biens non décomposables sont amortis sur la durée d'usage (mesure simplificatrice des PME).

Si des immobilisations ont été décomposées, elles sont amorties sur la durée d'utilisation dans l'entité. Comme les amortissements déductibles fiscalement sont calculés sur la durée d'usage pour la structure, l'entité choisit de comptabiliser des amortissements dérogatoires pour maximiser son avantage fiscal.

ANNEXE BIC

15920 - SARL A.T.M.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

Immobilisations financières :

Les frais d'acquisition des immobilisations financières (droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes) ne sont pas incorporés dans le coût de l'immobilisation ; ils sont comptabilisés en charges.

Dépréciation des immobilisations financières :

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks & en-cours :

Stocks de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

En cours de production de biens ou de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (méthode FIFO). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE BIC

15920 - SARL A.T.M.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPORABLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	334	
	Terrains			
	Constructions		312 942	
	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		150 955	3 986
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		7 031	
	Autres immos corporelles		7 287	
CORPORELLES	Matériel de transport		2 822	591
	Matériel de bureau & mobilier informatique			
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	481 036	4 577
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		250	
FINANCIERES		TOTAL	250	
		TOTAL GENERAL	481 620	4 577

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPORABLES	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		334	
	Terrains				
	Constructions			312 942	
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		1 990	152 951	
	Inst. gal. agen. amé. divers			7 031	
	Autres immos corporelles			7 287	
CORPORELLES	Mat. bureau, inform., mobilier		720	2 693	
	Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	2 710	482 903	
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			250	
		TOTAL		250	
FINANCIERES		TOTAL GENERAL	2 710	483 487	

ANNEXE BIC

15920 - SARL A.T.M.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	334			334
TOTAL	334			334
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre	88 064	15 665		103 729
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	121 903	15 437	1 990	135 350
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport	5 461	624		6 085
Mat. bureau et informatiq., mob.	2 368	647	720	2 296
Emballages récupérables divers	7 031			7 031
TOTAL	224 828	32 373	2 710	254 491
TOTAL GENERAL	225 162	32 373	2 710	254 825

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dérogations de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Dérogations de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE BIC

15920 - SARL A.T.M.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages	79 000	23 042	15 800	40 158
Autres immobs corporelles	72 600	9 712	14 520	48 368
Immobilisations en cours				
TOTAL	151 600	32 753	30 320	88 527

	Cumuls exercice antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
		Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages	26 242	17 495	43 737
Autres immobs. corporelles	24 434	12 062	36 496
Immobilisations en cours			
TOTAL	50 676	29 557	80 233

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs. incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages	17 495	26 242		43 737	790			790
Autres immobs. corpor.	12 062	16 672		28 735	14 192			14 192
Immobilisations en cours								
TOTAL	29 557	42 914		72 472	14 982			14 982

ANNEXE BIC

15920 - SARL A.T.M.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	250		250
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	222 299	222 299	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	11 618	11 618	
	Etat & autres	1 327	1 327	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	5 910	5 910	
	TOTAUX	241 404	241 154	250
RENOIS	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ANNEXE BIC

15920 - SARL A.T.M.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	127 719	20 626	55 765	51 328
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		52 050	52 050		
Personnel & comptes rattachés		9 807	9 807		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		7 207	7 207		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices				
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	15 384	15 384		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	143	143		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		6 317	6 317		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dettes représentatives des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		218 627	111 534	55 765	51 328
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	14 750			
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	19 744			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	6 317			

ANNEXE BIC

15920 - SARL A.T.M.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	8 708					8 708
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails	72 472					72 472
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	81 179					81 179

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				
TOTAL	81 179			81 179

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

A.T.M.
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : LE MARAIS DU SAULE
77130 VARENNES SUR SEINE
409 759 594 RCS MELUN

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 9 479,85 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 479,85 euros
------------------------	----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 543 421,60 euros.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



A.T.M.
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : LE MARAIS DU SAULE
77130 VARENNES SUR SEINE
409 759 594 RCS MELUN

**RAPPORT DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 861 893 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à -349 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 407 016 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 188 925 euros.

Il convient de préciser que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire de 1392 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 13 555 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 176 104 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 27 708 euros.

L'effectif salarié moyen s'élève à 4.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 31 508 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 3 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 844 819 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 16 725 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 2 663 euros, il s'établit à 14 062 euros.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 1 979 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 9 479,85 euros.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 806 049 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 9 479,85 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 479,85 euros
------------------------	----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 543 421,60 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 587 421,60 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

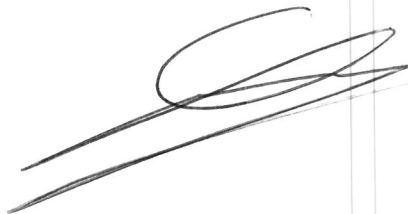
Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à VARENNES SUR SEINE

Le 10 juin 2023

Nicolas LESUEUR
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a horizontal stroke and a diagonal line.

A.T.M.
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : LE MARAIS DU SAULE
77130 VARENNES SUR SEINE
409 759 594 RCS MELUN

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous indiquons que l'exécution des conventions décrites ci-après, approuvée par la collectivité des associés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice écoulé :

Monsieur Nicolas LESUEUR a laissé des fonds en compte courant à la disposition de la Société.

Montant au 31/12/2021 : 19 562.69 Euros

Montant au 31/12/2022 : 6 316.93 Euros

Ce compte courant n'a pas été rémunéré.

La société a versé à la SCI LESDIN un montant de 6 000.00 Euros au titre de la location des bureaux pour l'exercice.

Fait à VARENNES SUR SEINE

Le 10 juin 2023

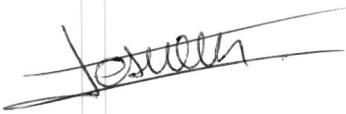
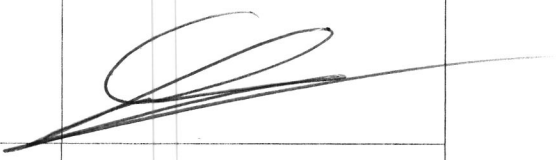
Nicolas LESUEUR
Gérant



A.T.M.
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : LE MARAIS DU SAULE
77130 VARENNES SUR SEINE
409 759 594 RCS MELUN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. LESUEUR Daniel 2 Rue des Andelys 27150 BOISEMONT	250			
2	M. LESUEUR Nicolas 16 Rue de la prairie 77130 VARENNES SUR SEINE	750			
	Totaux	1 000		0	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés aucuns pouvoirs,
arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 1.000 droits sociaux

Le président

A.T.M.
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : LE MARAIS DU SAULE
77130 VARENNES SUR SEINE
409 759 594 RCS MELUN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin,
A 10 heures,

Les associés de la société A.T.M., société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, divisé en 1 000 parts de 40 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Daniel LESUEUR, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Nicolas LESUEUR, titulaire de 750 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas LESUEUR, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 9 479,85 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 479,85 euros
------------------------	----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 543 421,60 euros.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve la convention mentionnée dans ce rapport.

Les associés intéressés n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 36.660,23 euros (rémunération attribuée + avantages en nature).

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 18.717,00 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite,...) comptabilisées en charges sur l'exercice : 1.849,17 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Nicolas LESUEUR
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'N' followed by a series of horizontal strokes.